

**PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS PRISES PAR  
LE CONSEIL MUNICIPAL**

**RÉUNION DU 18 JUIN 2025**

**Séance 2025-IV**

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 juin à 19 heures, les membres du conseil municipal régulièrement convoqués le 20 mars 2025, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe LASUYE, maire de la commune de PELLEPORT.

**Date de convocation et d'affichage : 15 mai 2025**

**Présents :**

Christian BARGE SANSELME, Jean-Luc BONNET, Philippe LASUYE, Christophe SORET, Bertrand UFFERTE, Claudie ESCAICH, Guillaume BASTIÉ, Émeline DAVY.

**Absent(s) excusé (s) :** Murielle CADORET, qui donne pouvoir à Christophe SORET ; Jean-Luc DELRIEU, qui donne pouvoir à Philippe LASUYE, Emmanuel SOULET donne pouvoir à Émeline DAVY,

**Absent(s) :** Sophie CLUZET-PAYET, Magali HADET, Romain VANHECKE, Xavier CAZALENS

**Secrétaire :** Claudie ESCAICH

**Ordre du jour :**

- **Approbation du compte rendu et des délibérations du précédent conseil en date du 9 avril ;** (Philippe LASUYE)
- **2025-IV-1 : Délibération pour valider le règlement intérieur des agents municipaux en charge de la cantine de Pelleport ;** (Philippe LASUYE)
- **2025-IV-2 : Délibération pour renouveler la composition du Conseil Communautaire par commune et pour 2026 ;** (Philippe LASUYE)
- **2025-IV-3 : Délibération pour valider une demande d'acquisition ou de location d'une autolaveuse ;** (Christian BARGE-SANSELME)
- **2025-IV-4 : Délibération pour valider une demande d'aide financière exceptionnelle de 300€ pour une administrée ;** (Philippe LASUYE)
- **2025-IV-5 : Délibération pour valider le projet de programme Local de l'Habitat 2025-2031 de la CCHT ;** (Philippe LASUYE)
- **2025-IV-6 : Délibération pour valider la mise en œuvre d'un fonds de concours finançant les travaux de trottoirs 2025 ;**
- **Point 1 : Présentation du Rapport d'Activité 2024 de la Communauté de Communes des Hauts Tolosans ;** (Philippe LASUYE)
- **Point 2 : Demande de validation de la création d'une boîte aux lettres destinés aux enfants de l'école de Pelleport ;** (Emeline DAVY) ;

**Le quorum est atteint.**

Monsieur le Maire sollicite le conseil, qui l'accepte, pour rajouter les points suivants à l'ordre du jour, concernant

**2025-IV-7 : Délibération afin de valider une DM 1 à la suite de la facturation OASIS ;** (Philippe LASUYE)

**2025-IV-8 : Délibération afin de valider un projet pour la mise en place d'un CAR PORT ;** - (Jean-Luc BONNET)

**2025-IV-9 : Délibération afin de valider un devis complémentaire sur les travaux de ravalement de façade, à la suite de l'apparition de galets significatifs de l'art toulousain dans les travaux de façade de l'époque ;** (Philippe LASUYE)

**2025-IV-10 : Délibération afin de valider une demande de la perception de Grenade en matière d'indemnités d'assurance reçues ; (Philippe LASUYE)**

**2025-IV-11 : Délibération afin de valider un devis sécuritaire en matière de pare-ballons à l'est du city park ; (Philippe LASUYE)**

**2025-IV-12 : Délibération afin de valider un projet de création de trottoir à partir de l'intersection de la route de Launac et de la route de Thil (RD93), jusqu'au lieu-dit CAUDERRAQUE ; (Philippe LASUYE)**

**2025-IV-13 : Délibération afin de valider un projet de sécurisation de la toiture et des piliers de soutènement de la salle des fêtes (Christian BARGE-SANSELME)**

**Point 3 : Discussion sur la proposition d'animation sur le thème de l'astronomie ; (Philippe LASUYE)**

**Approbation du compte rendu et des délibérations du précédent conseil en date du 9 avril.**

Le compte rendu est accepté à l'unanimité.

**2025-IV-1 : Délibération pour valider le règlement intérieur des agents municipaux en charge de la cantine de Pelleport ; (Philippe LASUYE)**

Monsieur le maire prend la parole :

A la suite d'un récent dysfonctionnement à la cantine de l'école de Pelleport, il est apparu judicieux de rappeler les règles et devoirs de chaque agent municipal. C'est pour cette raison que vous avez à donner votre avis sur le règlement intérieur des agents municipaux en charge de la cantine de l'école de Pelleport.

***Avis du Conseil qui donne son avis et approuve à l'unanimité (11 pour, 0 contre, 0 abstention) le règlement proposé***

**Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an que dessus.**

**Pour : 11**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Nombre de votants : 11**

**2025-IV-2 : Délibération pour renouveler la composition du Conseil Communautaire par commune et pour 2026 ; (Philippe LASUYE)**

Monsieur le maire prend la parole et expose au conseil qu'il nous faut délibérer afin de fixer le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de la CCHT pour l'année 2026.

**Vu** l'article L 5211-6-1 I 2° du code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le décret n° 2024-1276 du 31 décembre 2024 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de La Réunion, et des collectivités de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;

**Considérant** que la commune de Pelleport est membre de la communauté de communes des Hauts Tolosans ;

**Considérant** qu'au 31 août au plus tard de l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux, soit avant le 31 août 2025, il est procédé à la recomposition de l'organe délibérant des EPCI à fiscalité propre en application de l'article L 5211-6-1 du code général des collectivités territoriales ;

**Considérant** qu'en cas d'accord local, le nombre total de sièges ne peut excéder de plus de 25% le nombre de sièges qui serait attribué en application de l'article L 5211-6-1 III et IV ;

**Considérant** que les sièges sont répartis en fonction de la population municipale de chaque commune, authentifiée par le plus récent décret publié en application de l'article 156 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

**Considérant** que chaque commune dispose d'au moins un siège ;

**Considérant** qu'aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges ;

**Considérant** que la part de sièges attribuée à chaque commune ne peut s'écarter de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres, sauf :

- Lorsque la répartition effectuée en application des III et IV de l'article L.5211-6-1 conduirait à ce que la part de sièges attribuée à une commune s'écarte de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale et que la répartition effectuée par l'accord maintient ou réduit cet écart ;
- Lorsque deux sièges seraient attribués à une commune pour laquelle la répartition effectuée en application du 1° du IV de l'article L.5211-6-1 conduirait à l'attribution d'un seul siège.

**Considérant** qu'un accord local doit être validé par accord des deux tiers au moins des conseils municipaux

**Mairie de PELLEPORT Séance du 18 juin 2025**

des communes membres représentant plus de la moitié de la population de celles-ci ou de la moitié au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus des deux tiers de la population de celles-ci. Cette majorité doit comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à mains levées le nombre et la répartition suivante :

Nom des communes membres	Population municipale (par ordre décroissant de population)	Nombre de conseillers communautaires titulaires
GRENADE	9 039	11
MERVILLE	6 640	8
DAUX	2 575	3
LARRA	2 249	2
MONTAIGUT-SUR-SAVE	1 946	2
SAINT-PAUL-SUR-SAVE	1 749	2
LAUNAC	1 305	2
CADOURS	1 134	2
THIL	1 121	2
LE BURGAUD	937	2
ONDES	815	2
MENVILLE	799	2
LE CASTERA	797	1
BRETX	666	1
<b>PELLEPORT</b>	<b>542</b>	<b>1</b>
Le GRES	464	1
SAINT-CEZERT	443	1
CAUBIAC	440	1
BRIGNEMONT	367	1
COX	365	1
LAGRAULET-SAINT-NICOLAS	283	1
BELLEGARDE-SAINTE-MARIE	203	1
DRUDAS	199	1
CABANAC-SEGUENVILLE	187	1
GARAC	167	1
LAREOLE	159	1
VIGNAUX	157	1
PUYSSEGUR	138	1
BELLESSERRE	110	1
<b>TOTAL</b>	<b>35 996</b>	<b>57</b>

***Avis du Conseil qui donne son avis et approuve à l'unanimité (11 pour, 0 contre, 0 abstention) le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de la CCHT pour l'année 2026.***

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an que dessus.

Pour : 11  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0  
 Nombre de votants : 11

**2025-IV-3 : Délibération pour valider une demande d'acquisition ou de location d'une autolaveuse ;**  
 (Christian BARGE-SANSELME)

Christian BARGE SANSELME prend la parole et expose qu'il convient de remplacer l'autolaveuse usagée par un nouvel appareil proposé par CINER ; Il s'agit d'une autolaveuse E36B EUREKA avec brosse et chargeur intégré pour un coût total HT de **3.923,86**. Nous avons également la possibilité de financer cette acquisition par un contrat de location au prix de **93,60€** sur une périodicité mensuelle de 48 mois. Il est proposé au conseil d'opter pour cette dernière proposition de financement.

***Avis du Conseil qui donne son avis et approuve à l'unanimité (11 pour, 0 contre, 0 abstention) le projet de location sur 48 mensualités de 93,60€ pour la fourniture d'une autolaveuse dont les références sont indiquées plus haut.***

**Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an que dessus.**

**Pour : 11**  
**Contre : 0**  
**Abstentions : 0**  
**Nombre de votants : 11**

**2025-IV-4 : Délibération pour valider une demande d'aide financière exceptionnelle de 300€ pour une administrée ; (Philippe LASUYE)**

Monsieur le maire prend la parole et expose au conseil la demande d'une administrée pour une aide sociale de 300€.

Pour préserver la confidentialité de la demande, tous les éléments ont été envoyés aux conseillers pour qu'ils se forment une opinion objective.

***Avis du conseil qui accepte l'attribution à l'unanimité (11 pour, 0 contre, 0 abstention) d'une aide de 300€ directement au créancier.***

**Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an que dessus.**

**Pour : 11**  
**Contre : 0**  
**Abstentions : 0**  
**Nombre de votants : 11**

**2025-IV-5 : Délibération pour valider le projet de programme Local de l'Habitat 2025-2031 de la CCHT ; (Philippe LASUYE)**

Monsieur le maire prend la parole et expose au conseil qu'il faut valider le projet de programme local de l'habitat pour la période de 2025 à 2031 de la CCHT.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.521 I-41-3, L.5217-1 et L.5217-2,

Vu le Code de la construction et de l'habitation, et notamment les articles L302-1 à L302-4 et R302-1 à R302-13,

Vu la délibération n°170222\_01 du Conseil Communautaire du 17 février 2022 engageant l'élaboration du Programme Local de l'Habitat de la Communauté de Communes des Hauts-Tolosans,

Vu le porté à connaissance transmis par les services de l'Etat en 2022,

Vu la délibération n°070525\_09 du 30 avril 2025 arrêtant le projet de PLH 2025-2031 de la Communauté de Communes Communauté de Communes des Hauts-Tolosans pour transmission aux communes membres et au SCoT.

Considérant que l'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) répond à la nécessité de définir et de mettre en œuvre une politique locale de l'habitat cohérente, adaptée aux besoins, aux évolutions socio-économiques et aux ambitions de développement de son territoire.

Considérant que ce PLH concerne les 29 communes de la Communauté de Communes des Hauts-Tolosans, qu'il tient compte de leurs spécificités, de leurs besoins et de leurs projets, et qu'il devra confirmer la dynamique en place et poursuivre les efforts déjà engagés,

Considérant que la CCHT a élaboré avec l'ensemble des acteurs de l'habitat un PLH pragmatique qui identifie des objectifs réalistes tenant compte des capacités et des besoins du territoire,

Considérant que le PLH est un document stratégique de programmation qui définit l'ensemble de la politique local de l'habitat,

Considérant que les quatre orientations du PLH 2025-2031 et les actions sont les suivantes :

**Mairie de PELLEPORT Séance du 18 juin 2025**

Orientations	Actions
Orientation 1. Maîtriser et diversifier le développement de l'offre résidentielle sur le territoire	Action n°1 : Atteindre les objectifs quantitatifs de production neuve et proposer une offre de qualité
	Action n°2 : Etablir et porter une stratégie foncière
	Action n°3 : Favoriser le développement d'une offre locative sociale de qualité
	Action n°4 : Développer une offre en accession abordable
Orientation 2. Poursuivre et amplifier la requalification et l'amélioration du parc existant	Action n°5 : Lutter contre la précarité énergétique en renforçant les actions d'amélioration et de rénovation de l'habitat
	Action n°6 : Mettre en place une stratégie de lutte contre la vacance
	Action n°7 : Poursuivre les actions de lutte contre l'indignité
Orientation 3. Apporter une réponse adaptée aux besoins des ménages spécifiques	Action n°8 : Répondre aux besoins liés au vieillissement et au handicap
	Action n°9 : Soutenir et expérimenter de nouvelles formes de logements pour les jeunes
	Action n°10 : S'assurer de disposer d'une offre suffisante pour les ménages en grande précarité
	Action n°11 : Assurer l'accueil des gens du voyage et diversifier l'offre en réponse à leurs besoins
Orientation 4. Assurer le pilotage, la mise en œuvre et l'évaluation du PLH	Action n°12 : Assurer le pilotage et la mise en œuvre du PLH
	Action n°13 : Evaluer le PLH

Considérant que le projet de PLH 2025-2031, tel que joint en annexe de la présente délibération comprend :

- Un diagnostic portant sur le fonctionnement du marché local du logement et sur les conditions d'habitat sur la CCHT ;
- Un document d'orientation comprenant l'énoncé des principes et objectifs du programme. Ce document fixe une politique de l'habitat à moyen terme, concrète et opérationnelle, à partir d'objectifs précis, quantitatifs et qualitatifs, dans le cadre global de l'équilibre, de la diversification et de la qualité de l'offre de logements ;
- Un programme d'action définissant les outils et moyens mis en œuvre par la CCHT, les communes et l'ensemble des partenaires afin de répondre aux orientations stratégiques. L'enjeu était d'identifier des actions pragmatiques et réalistes, opérationnelles, tenant compte des spécificités du territoire et des moyens financiers, dans un contexte législatif évolutif
- Les fiches communales constituent la feuille de route commune à la CCHT et à chaque collectivité, actualisées chaque année avec une synthèse des chiffres clés, des objectifs et des potentiels / projets éventuels.

Considérant que ce projet de PLH s'appuie d'une part sur les éléments de connaissance rassemblés lors de la phase diagnostic et d'autre part sur un large travail partenariale qui a accompagné l'ensemble du processus. Ce document est aussi le fruit d'échange avec l'ensemble des communes ainsi que les acteurs de l'habitat (services de l'Etat, bailleurs sociaux, promoteurs, département, ...)

Considérant que, pour la Communauté de Communes des Hauts Tolosans, le coût de mise en œuvre de ces actions est évalué à 165 000 euros par an sur 6 ans (hors création de poste).

Considérant qu'à l'issue de cette phase, portant sur une période de 2 mois, le Conseil Communautaire sera amené à débattre et à statuer sur les avis reçus puis à approuver sur le projet de PLH, afin de le transmettre ensuite au représentant de l'Etat.

Il est proposé au conseil municipal de :

- Donner un avis favorable/défavorable argumenté au projet de PLH 2025-2031 de la CCHT ;
- D'engager la commune à mettre en œuvre les moyens nécessaires et relevant de ses compétences pour être en cohérence avec le Programme Local de l'Habitat.

***Après en avoir délibéré, les élus de Pelleport donnent un avis favorable à l'unanimité (11 pour, 0 contre, 0 abstention) au projet de PLH 2025-2031 de la CCHT.***

**Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an que dessus.**

**Pour : 11**  
**Contre : 0**  
**Abstentions : 0**  
**Nombre de votants : 11**

**2025-IV-6 : Délibération pour valider la mise en œuvre d'un fonds de concours finançant les travaux de trottoirs 2025 ; (Philippe LASUYE)**

Monsieur le maire expose qu'à la suite de la création d'une cour OASIS, il avait été convenu de faire une réfection de la Fount d'En Bad, ainsi que la création d'images au sol, signalant cette nouvelle zone 20 km/h. Compte tenu de la restriction des crédits accordées par l'état, il est proposé à la commune de Pelleport de participer financièrement à l'investissement global proposé. Voici le texte de la convention qui sera signé entre la CCHT et la commune de Pelleport.

**Article 1 – Préambule – objet de la convention :**

La compétence « voirie » figure dans les statuts de la Communauté de Communes des HAUTS TOLOSANS. Celle-ci est en charge des travaux de voirie sur les routes communales. Une partie concerne des travaux de trottoirs.

Afin de financer ces travaux de trottoirs sur voies communales, il a été décidé d'instituer un fonds de concours entre les Communes et la Communauté de Communes.

Les travaux de voirie prévus sur la commune de **Pelleport, Fount d'enbad**, ont fait l'objet de travaux de trottoirs, sujet de la présente convention.

**Article 2- Prise d'effet et durée de la convention :**

La convention est souscrite pour la durée des travaux de trottoirs auxquels elle se rapporte.

Elle prendra effet à la date de sa notification.

**Article 3- Modalités de calcul du fonds de concours :**

Le montant du fonds de concours appelé pour le financement des travaux de trottoirs sur voies communales s'établit à partir du montant réalisé des travaux.

La Communauté de Communes perçoit le FCTVA sur les dépenses réelles.

Le bénéficiaire du fonds, à savoir la Communauté de Communes, assure au moins 50% du financement.

Les travaux de voirie sur la commune de **Pelleport, Fount d'en bad**, font l'objet de travaux de trottoirs pour un montant de **12 122.44€ T.T.C.**

Ainsi, le montant du fonds de concours pour les travaux de trottoirs sera appelé auprès de la commune de **Pelleport** pour un montant de **5 051.02€.**

**Article 4 : Caractéristiques du fonds de concours :**

Les communes sur le plan comptable, imputeront cette subvention d'équipement à l'article 2041512, le fonds de concours étant amortissable (sur 15 ans maximum).

Le bénéficiaire du fonds de concours, à savoir la CCHT, l'imputera au compte 13241.

**Article 5- Modalités de versement :**

Le fonds de concours est appelé par la communauté de communes des Hauts Tolosans auprès de la commune, en fonction des dépenses réelles mandatées, dans la limite du montant ci-dessus.

**Article 6-Exécution du fonds de concours :**

La communauté de communes se réserve le droit de suspendre l'engagement des travaux en cas de non-versement de la participation communale.

**Article 7- Modification du montant du fonds de concours :**

Dans le cas d'un changement substantiel du projet concerné et servant de base au montant estimé des travaux de trottoirs sur voirie communale, un avenant à la présente convention sera établi.

***Après en avoir délibéré, les élus de Pelleport donnent un avis favorable à l'unanimité (11 pour, 0 contre, 0 abstention) au fonds de concours proposé par la CCHT pour le montant de 5.051,02 € à la charge de la commune de Pelleport.***

**Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an que dessus.**

**Pour : 11**  
**Contre : 0**  
**Abstentions : 0**  
**Nombre de votants : 11**

**2025-IV-7 : Délibération afin de valider une DM à la suite de la facturation OASIS ; Philippe LASUYE)**

Monsieur le maire expose au conseil que les travaux de la cour OASIS ont entraînés un surcoût de 10 k€, par rapport au budget initial de 2023. En conséquence, il est nécessaire d'affecter au compte d'investissement les soldes non estimés au moment de la réalisation du budget 2025. Il est demandé au conseil de bien vouloir accepter la décision modificative de virement des sommes nécessaires à couvrir l'augmentation du budget, par le débit des comptes de fonctionnements correspondants :

- diminution de 20 000€ au compte 2131/21 ;
- augmentation de 20 000€ au compte 231/23.

**Tableau détaillé**

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvementés par la DM	535 691.29 €	-20 000.00 €	20 000.00 €	535 691.29 €
21 Immobilisations corporelles	535 691.29 €	-20 000.00 €	0.00 €	515 691.29 €
2131/21	112 747.68 €	-20 000.00 €	0.00 €	92 747.68 €
23 Immobilisations en cours	185 978.40 €	0.00 €	20 000.00 €	205 978.40 €
231/23	185 978.40 €	0.00 €	20 000.00 €	205 978.40 €

**Avis du conseil qui accepte à l'unanimité (11 pour, 0 contre, 0 abstention) la décision modificative DM 1 ci-dessus pour le montant de 20.000€ nécessaires à équilibrer les comptes budgétaires de 2025.**

**Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an que dessus.**

**Pour : 11**  
**Contre : 0**  
**Abstentions : 0**  
**Nombre de votants : 11**

**2025-IV-8 : Délibération afin de valider un projet pour la mise en place d'un CAR PORT ; - (Jean-Luc BONNET)**

Monsieur Jean-Luc BONNET expose au conseil le projet d'installation d'un CAR PORT Vélo pour l'Ecole à l'endroit où étaient entreposés les anciens containers de poubelles, avant la construction de l'école. Il propose au conseil de décider de l'adoption du projet avant demande de subventions. L'abri demandé aurait ces dimensions 4,42m sur 2.30m. Un cadre en crayons de couleurs sera réalisé, perpendiculairement à la structure.

**Avis du conseil qui accepte à l'unanimité (11 pour, 0 contre, 0 abstention) le projet de création d'un CAR PORT Vélo pour l'Ecole et charge Monsieur le maire de demander les subventions nécessaires à la réalisation de l'ensemble.**

**Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an que dessus.**

**Pour : 11**  
**Contre : 0**  
**Abstentions : 0**  
**Nombre de votants : 11**

**2025-IV-9 : Délibération afin de valider un devis modificatif sur les travaux de ravalement de façade, à la suite de l'apparition de galets significatifs de l'art Toulousain dans les travaux de façade de l'époque ; (Philippe LASUYE)**

Monsieur le maire expose au conseil que les travaux de ravalement de façade effectués par l'entreprise PENTEADO ont mis à jour l'apparition de galets significatifs de l'art Toulousain dans les travaux de construction de l'édifice. Il est proposé au conseil de valider un devis modificatif, entraînant un surcoût de 12 k€ sur le budget initial.

**Avis du conseil qui accepte à l'unanimité (11 pour, 0 contre, 0 abstention) le projet de modification de ravalement de façade pour donner suite au devis complémentaire fourni par l'entreprise PENTEADO, pour**

**un montant global HT de 58.000,14 € et charge Monsieur le maire de demander les subventions complémentaires nécessaires à la réalisation du projet.**

**Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an que dessus.**

**Pour : 11**  
**Contre : 0**  
**Abstentions : 0**  
**Nombre de votants : 11**

**2025-IV-10 : Délibération afin de valider une demande de la perception de Grenade en matière d'indemnités d'assurance reçues ; (Philippe LASUYE)**

Monsieur le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Monsieur le Maire signale que la Trésorerie, dans le cadre des remboursements de sinistres, demande comme pièce justificative une délibération permanente autorisant le Maire au nom de la Commune, à percevoir les remboursements des sinistres, ainsi qu'un certificat administratif pour chaque sinistre (qui ne fait pas l'objet d'une délibération).

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire la délégation suivante :

-Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes.

***Avis du conseil qui délibère favorablement à l'unanimité (11 pour, 0 contre, 0 abstention) de confier à Monsieur le Maire la délégation de passer les contrats d'assurance et d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.***

**Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an que dessus.**

**Pour : 11**  
**Contre : 0**  
**Abstentions : 0**  
**Nombre de votants : 11**

**2025-IV-11 : Délibération afin de valider un devis sécuritaire en matière de pare-ballons à l'est du city park ; (Christian BARGE-SANSELME)**

Monsieur le premier adjoint expose au conseil que les jeux de ballons, utilisés dans le cadre du City Park, atterrissent souvent dans le jardin pédagogique créé récemment. Il s'ensuit une escalade des grillages en périphérie, avec des risques certains d'accidents parfois mortels. Il est proposé au conseil de valider la pose d'un filet pare-ballon par une entreprise spécialisée au prix de 3.693,60 TTC.

***Avis du conseil qui accepte à l'unanimité (11 pour, 0 contre, 0 abstention) le devis sécuritaire proposé par CDR Clôture au prix de 3.693,60€, pour la fourniture et la pose d'un filet pare-ballon et charge Monsieur le maire de demander la subvention ad hoc nécessaire à la réalisation de la prestation.***

**Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an que dessus.**

**Pour : 11**  
**Contre : 0**  
**Abstentions : 0**  
**Nombre de votants : 11**

**2025-IV-12 : Délibération afin de valider un projet de création de trottoir à partir de l'intersection de la route de Launac et de la route de Thil (RD93), jusqu'au lieu-dit CAUDERRAQUE ; (Philippe LASUYE)**

Monsieur le maire expose qu'à la suite de la signature d'acquisition du parc CAUDERRAQUE, il est apparu judicieux de poursuivre la création de trottoir allant de l'intersection de la route de Launac et la route de Thil (RD93), jusqu'à l'entrée du parc situé en limite de la route de Galembun. Ce projet sera inscrit dans le budget 2026 et fera l'objet d'une demande de subvention auprès de la DETR dès la fin de l'année 2025.

***Avis du conseil qui accepte à l'unanimité (11 pour, 0 contre, 0 abstention) le projet de création de trottoir allant de l'intersection de la RD29 et de la RD93, jusqu'à l'entrée du parc public situé route de Galembun. Et charge Monsieur le maire de demander la subvention auprès des organismes d'état nécessaire à la réalisation de la prestation.***

**Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an que dessus.**

**Pour : 11**  
**Contre : 0**  
**Abstentions : 0**  
**Nombre de votants : 11**

**2025-IV-13 : Délibération afin de valider un projet de sécurisation de la toiture et des piliers de soutènement de la salle des fêtes** (Christian BARGE-SANSELME)

Monsieur le premier adjoint annonce qu'il faudra procéder à des réparations de la toiture et des piliers soutènement de la salle des fêtes, qui sont en très mauvais état. Il faut prévoir les travaux avant l'hiver 2025/2026. Les photos montrent un état fortement dégradé.

***Avis du conseil qui accepte à l'unanimité (11 pour, 0 contre, 0 abstention) la réalisation des travaux nécessaires de la salle des fêtes, toit et piliers. Et charge Monsieur le maire de demander les subventions nécessaires à la pérennité de l'ensemble public.***

**Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an que dessus.**

**Pour : 11**  
**Contre : 0**  
**Abstentions : 0**  
**Nombre de votants : 11**

**Point 1 : Présentation du Rapport d'Activité 2024 de la Communauté de Communes des Hauts Tolosans ;** (Philippe LASUYE)

Monsieur le maire prend la parole. En 2024, la CCHT a poursuivi ses engagements en faveur du développement durable, du soutien à l'économie locale et de l'amélioration du cadre de vie. Parmi les actions phares figurent :

- La modernisation de la gestion des déchets avec un nouveau schéma de collecte et la mise en place de la collecte des biodéchets ;
- L'avancement des travaux d'aménagement de la Zone d'Activités de Pont Losquet ;
- La rénovation énergétique des bâtiments publics ;
- Le développement des mobilités douces s'est poursuivi, notamment avec des avancées sur la liaison Canal – Bouconne ;
- Et l'expérimentation d'un service de covoiturage solidaire.

Sur le plan social, la collectivité a renforcé ses services à la population, notamment à travers :

- La mise en œuvre d'un Contrat Local de Santé
- Les zones d'activités sont devenues opérationnelles et le lien avec les acteurs locaux a été renforcé par des initiatives comme les petits-déjeuners d'entreprises et la carte cadeaux.
- L'organisation d'activités pour les jeunes.

Le tourisme a également été dynamisé grâce à des partenariats locaux et la valorisation du patrimoine. L'année a aussi été marquée par une gestion rigoureuse des finances publiques, assurant un équilibre budgétaire, sans augmentation de la fiscalité et avec une maîtrise de l'endettement.

Quelques chiffres sur la CCHT, située au nord-ouest de Toulouse, qui regroupe 29 communes. 150 agents travaillent au service des habitants dans divers domaines tels que la collecte des déchets, l'entretien de la voirie, l'accueil de la petite enfance, le développement du tourisme et l'accompagnement des entreprises. En 2024, la CCHT comptait 35 996 habitants répartis sur 37 046 hectares.

Pour terminer, la Communauté de communes des Hauts Tolosans a mis l'accent sur la concertation citoyenne, avec plusieurs consultations publiques autour des grands projets du territoire.

***Avis du conseil qui accepte le rapport d'activité 2024 de la CCHT.***

**Point 2 : Demande de validation de la création d'une boîte aux lettres destinés aux enfants de l'école de Pelleport ;** (Emeline DAVY) ;

Madame Émeline DAVY expose au conseil que chaque jour, nous assistons à des informations difficiles sur les violences que subissent les enfants. Dans ce cadre, quelques écoles mettent en place des dispositifs discrets et sécurisés pour permettre aux élèves de signaler d'éventuelles situations de maltraitance ou de harcèlement. Parmi ces dispositifs figurent les boîtes aux lettres dédiées. Celles-ci sont des accessoires qui encouragent la communication et l'imagination des plus jeunes. Disponibles dans une variété de couleurs vives, de formes amusantes (comme des animaux, des maisons miniatures ou des personnages de contes de fées), et de matériaux durables (plastique résistant, bois peint, ou métal léger), elles ajoutent une touche ludique. Plus qu'un simple réceptacle pour le courrier, ces boîtes aux lettres deviennent un outil d'apprentissage amusant. Elles initient les enfants au concept de l'adresse, de l'envoi et de la réception de lettres, et peuvent même être utilisées pour des jeux de rôle stimulants. Certains modèles sont conçus avec des fonctionnalités supplémentaires, comme des petits drapeaux à lever pour signaler l'arrivée de courrier. Ces boîtes aux lettres, souvent appelées 'boîtes à confidences' ou 'boîtes de signalement', sont installées dans des lieux accessibles mais préservant la confidentialité, comme un couloir. A l'école des merlettes elle se nommera « la maison des messages secrets » et sera positionné à l'intérieur de l'école.

#### **MISSIONS**

La commune de Pelleport installera une boîte aux lettres à l'école "les Merlettes", dans un lieu accessible mais préservant la confidentialité. Elle offrira aux enfants un moyen anonyme et sûr d'exprimer leurs préoccupations ou de dénoncer des faits de violence dont ils seraient victimes ou témoins.

Le courrier déposé dans cette boîte sera relevé régulièrement par des personnes désignées et formées, telles que les adjoints de la mairie (qui sont OPJ), ou tout autre personne désignée par la Maire. Ceux-ci avec une psychologue dédiée, seront chargés d'évaluer la situation, (scan du document à la professionnelle) et d'apporter le soutien nécessaire à l'enfant et de mettre en œuvre les procédures appropriées en collaboration avec les autorités compétentes.

L'instauration d'une telle boîte aux lettres visera à briser le silence et à encourager les enfants à parler, en leur offrant un canal de communication alternatif et moins intimidant que le signalement direct à un adulte.

#### **ORGANISATION**

La commune s'appuie sur les élus pour la mise en place d'une telle boîte aux lettres. Le maire désigne l'adjoint ou toute autre personne, chargé de relever la boîte aux lettres. Avec une autre élue, la mairie assure la promotion de la boîte auprès des enfants, des enseignants et des parents. La mairie fournit la boîte, qui sera fixée dans le couloir.

***Avis du conseil qui accepte la création d'une boîte aux lettres destinés aux enfants dans l'enceinte de l'école de Pelleport et remercie Mme CROUZILLAC, psychologue, d'être la Référente en la matière pour ce dossier.***

#### **Point 3 : Discussion sur la proposition d'animation sur le thème de l'astronomie ; (Philippe LASUYE)**

Monsieur le maire prend la parole et rappelle au conseil la proposition d'un administré sur un projet sur le thème de l'astronomie. Il semblerait qu'une telle animation a déjà été réalisée sur Pelleport et qu'elle avait rencontré du succès.

***Débat...Sur le principe, le conseil est d'accord pour tenter l'organisation d'une soirée étoilée.***

#### **Questions diverses :**

- Dans le cadre du projet Parc public CAUDERRAQUE, l'acte authentique a été signé le 11 juin 2025. Des concertations ont commencé avec les organismes CAUE31, et ceux en charge de la biodiversité. Un rendez-vous a été pris avec un Maître d'œuvre pour étudier ce dossier le 26 juin à 9 heures en mairie.
- La formation SST proposée par la Mairie a été un franc succès et reprendra début septembre.
- La balayeuse passe trois fois par an dans le village. Deux zones ont été ajoutées à son parcours : chemin de Fount d'enbade (de l'école au cimetière) et chemin de Saint -Pé pour 75 € H.T supplémentaires.
- La ventilation de l'école a été réglée un peu plus fraîche en prévision d'une chaude fin d'année scolaire.

La séance est levée à 20h25.

<b><u>Le maire</u></b>	<b><u>Le secrétaire</u></b>